

Compte Financier Unique 2025

Réalisation globale du budget d'Urt sur l'exercice 2025

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé	1 944 676,72	2 652 979,64	666 675,96	313 043,91
Résultat par section	Excédent	+ 708 302,92	Déficit	- 353 632,05

Résultat global 2025 excédentaire à hauteur de 354 670,87 €

Exprimé ici avec les différents reports d'excédents de fonctionnement capitalisés et report des déficits d'investissement : Investissement -353 632,05 € ; Fonctionnement + 708 302,92 €

Résultats nets de l'exercice 2025 hors reports en fonctionnement et investissement et Hors reste à réaliser et reste à percevoir = - **54 481,04 €**

Ce résultat est à mettre en lien avec le versement à venir des subventions attendues dans le cadre de l'opération de requalification de la place du Port qui n'ont pu être payées sur l'exercice 2025 compte tenu des dates de réception de chantier. **139 172,26 €** seront versés sur l'exercice à venir.

Il est important de noter ici une somme de **40 533,30 €** sera à intégrer dans le budget d'investissement 2026 en Reste à Réaliser (RAR) 2025 il s'agit des opérations suivantes :

- Opération 200 bois et forêts : travaux sur l'orgue : 8 252,50€
- Opération 207 Autres immobilisations corporelles : 280€
- Opération 240 Autres réseaux : 32 000€

L'exercice 2025 est un exercice maîtrisé dans un contexte d'année pleine pour la nouvelle direction générale des services (Cat.A+) et la création d'un poste de chargé de mission (Cat. B). Ces deux créations de poste expliquent en partie l'augmentation conséquente (+70 K€) de la masse salariale entre 2024 et 2025. L'activité des ressources humaines constitue une part importante dans le budget de la collectivité. Paur autant, les missions d'encadrement de l'ensemble des services sont directement rattachées au DGS en l'absence des cadres intermédiaires (Directions : CTM et Pôle enfance jeunesse malgré le retour à temps partiel thérapeutique de la directrice du Pôle EJ).

En cours d'année, un agent en responsabilité du service culturel a fait valoir une disponibilité d'un an pour convenances personnelles. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce poste a été pourvu par un fonctionnaire de catégorie B+ par voie de mutation. Cette catégorie d'emploi correspond également aux attentes de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre des subventions perçues pour l'équipement communal Médiathèque. Arrivée sur la fin de l'année 2025, l'impact financier de ce recrutement sera principalement visible sur l'année 2026.

Enfin, deux départs en retraites ont marqué la fin de l'exercice 2025, les deux postes ont été remplacés. Pour information, il s'agit de celui de responsable de service de la cantine et de l'hygiène des bâtiments communaux et un poste d'agent polyvalent aux services techniques. Ces remplacements poste pour poste ne devraient pas entraîner sur l'année 2026 d'augmentation significative de la masse salariale.

Les dépenses d'énergie malgré une atténuation liée au marché groupé du syndicat TE64 demeurent un poste de dépense important qui connaît une baisse suite aux fortes augmentations post période Covid.

Les dépenses en lien avec les prestataires extérieurs sont également maîtrisées au regard des prévisions effectuées et de la reprise en interne par les services techniques de nombreux travaux. Cette dynamique se poursuit et se développe, l'internalisation permettant une réelle dynamique sur les équipes des services techniques.

L'effort de la collectivité en direction des associations locales en complément des nombreux locaux mis à disposition gratuitement représente aussi une charge conséquente issue d'une volonté politique affirmée d'accompagnement de la sphère associative.

Concernant la section d'investissement, les opérations d'investissement poursuivent une hausse régulière d'année en année afin de permettre à la commune d'entretenir, de rénover et de développer son patrimoine. En effet, ces opérations évoluent de 384 672 € en 2022 à 500 815 € réalisés en 2025.



BUDGET PRIMITIF 2026

Un budget équilibré de 3 556 549 €

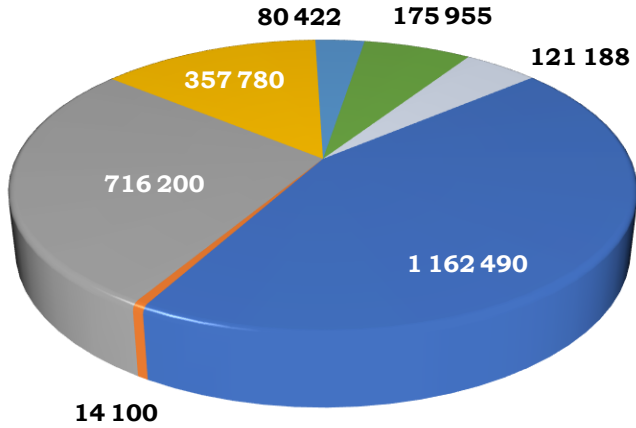


Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Section Fonctionnement

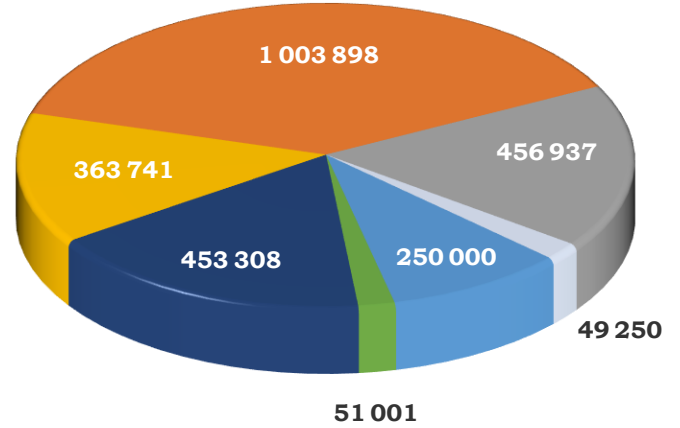
2 628 135 €

Dépenses



- Charges de Personnel
- Intérêts des emprunts
- Charges à caractère général
- Excédent de fonctionnement 2025 reporté en investissement
- Reversement de fiscalité (FNGIR : Fond de garantie des ressources)
- Autres charges de gestion courante
- Opérations d'ordre et provisions

Recettes

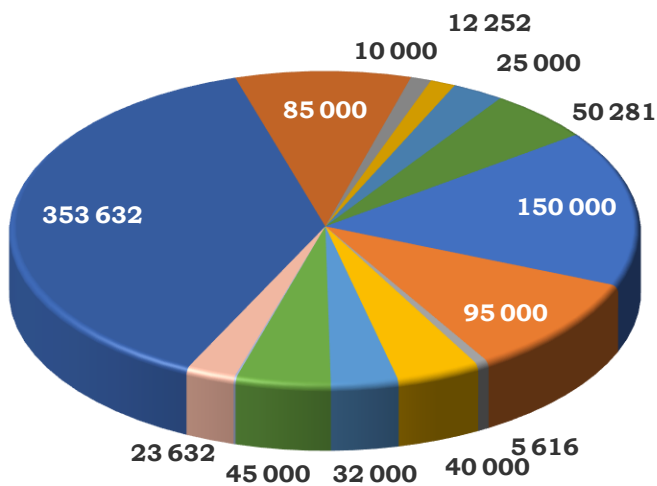


- Impôts et taxes (attribution de compensation, droits de mutation)
- Impositions directes (impôts locaux, pylones, électricité, autres)
- Dotations, subventions, participations
- Autres produits de gestion courante, produits financiers
- Produits des services (redevances cantine, centre de loisirs, etc.)
- Reprises sur provisions, atténuations de charges, opérations d'ordre
- Excédent de fonctionnement reporté

Section Investissement

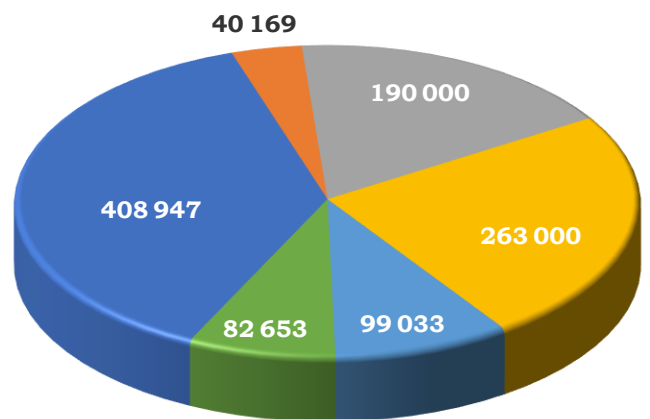
928 414 €

Dépenses



- Déficit d'investissement reporté
- Immobilisations financières
- Bâtiments
- Trottoirs RD 123
- Aménagement de la Place du Port
- Eclairages LED
- Opérations d'ordre
- Remboursement du capital des emprunt
- Forêt
- Matériel et mobilier
- Autres travaux de voirie
- Etude du projet de halle
- Opération d'investissement
- Autres opérations

Recettes



- Virement de la section fonctionnement
- Opérations d'ordre (amortissements)
- Subventions reçues
- Virement de la section fonctionnement
- Dotations (récupération TVA, taxe d'aménagement)
- Excédents de fonctionnement capitalisés

Budget 2026

Le budget de la commune d'Urt a été bâti dans un contexte national impacté par un recul de l'inflation associé à un contexte géopolitique incertain et une situation budgétaire toujours dégradée en termes de déficit public.

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune sur la partie BP 2026 ; une note similaire relative au CFU de l'année 2025 a déjà été produite et se trouve annexée à la délibération budgétaire. Tous ces documents, délibérations et notes sont accessibles sur la borne dématérialisée d'affichage des documents officiels en façade de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. IL doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée (ce qui est le cas cette année), et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 qui a été voté le 7 avril 2026 par le conseil municipal a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- D'anticiper les nouvelles nécessités en lien avec le développement des activités (éducatives et culturelles en particulier)
- De favoriser le travail en régie, à l'échelle des services techniques notamment
- De maintenir un niveau d'investissement comparable aux années précédentes
- De préparer les grands projets d'investissements pour les années à venir en termes d'études préalables qu'en termes de perspectives financières (Place du marché, PEM, Logements du BROU...)
- De poursuivre les aménagements et les sécurisations des axes routiers communaux
- De maintenir le patrimoine communal tout en veillant à une approche durable, écologique des travaux et/ou aménagements entrepris
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible

Le budget 2026 est construit en relation avec les éléments locaux précédemment cités et s'équilibre à hauteur de **3 556 549,88 €** selon les priorités suivantes :

- Développement des services en gestion directe sur la collectivité et constante amélioration de ces derniers. Souhait de maintenir un haut niveau de services tout en assurant une parfaite maîtrise de la section de fonctionnement de la collectivité,
- Maîtrise de la section de fonctionnement permettant une politique dynamique en matière d'investissement et la constitution d'une provision pour risque relativement importante en section de fonctionnement. Cela permettra à la collectivité au regard des équipements structurels en place de faire face à des défaillances techniques entraînant des remplacements parfois coûteux (par exemple : Cantine centrale de l'école et de l'ALSH, salle Jean Castaings, système de chaufferie des différents sites etc.),
- Poursuivre une politique d'investissement, de gestion du patrimoine communal et d'acquisitions de matériels spécifiques à la réalisation du travail quotidien des équipes municipales quels que soient les services,
- Poursuivre la replantation des essences d'arbres et l'entretien des bois domaniaux,
- Permettre la réalisation de projets d'aménagements structurants pour la collectivité en 2026 notamment les travaux d'entretiens durables des bâtis communaux ainsi que les études de faisabilité de la place du marché,
- Maintien d'une politique attentive en matière de sécurité routière et d'ouvrage de voirie rendue nécessaire sur certaines voies dont la commune est gestionnaire de voirie,
- Sécurisation des parcours piétons sur la RD123
- Fidèle aux engagements pris en lien avec la fiscalité locale et conscient (compte tenu des niveaux de services offerts par la collectivité) de la nécessité de procéder à des revalorisations mineures annoncées sur un rythme régulier, en 2026 l'application d'1.8 de hausse a été maintenue pour permettre de poursuivre cette dynamique d'action au service de l'intérêt général du village.

Il est important de noter le maintien d'une maîtrise de la masse salariale à hauteur de 44.21% du budget du fonctionnement de la collectivité avec une projection annoncée du BP en section de fonctionnement de +2.15%. (Pour mémoire 2.18% entre 2024 et 2025)

La section d'investissement quant à elle connaît une progression de 13.11% entre 2025 et 2026 sans recours à l'emprunt avec du financement sur les réserves propres de la collectivité.

Les dépenses en Charges à caractère général sont créditées de +2.26% d'augmentation entre le BP 2025 et le BP 2026, correspondant globalement à la hausse générale du budget de fonctionnement. Il est important de noter le bénéfice de la mise en œuvre de nombreux travaux en régie, de l'application réglementaire de du traitement des archives, des frais en lien avec de la prestation de service sur des dossiers spécifiques non réalisables en interne.

En parallèle, les dotations et participations en recettes prévisionnelles pour la collectivité sont estimées à +4.17%. Cette dynamique d'augmentation des recettes est également ressentie sur les produits des services attendus.

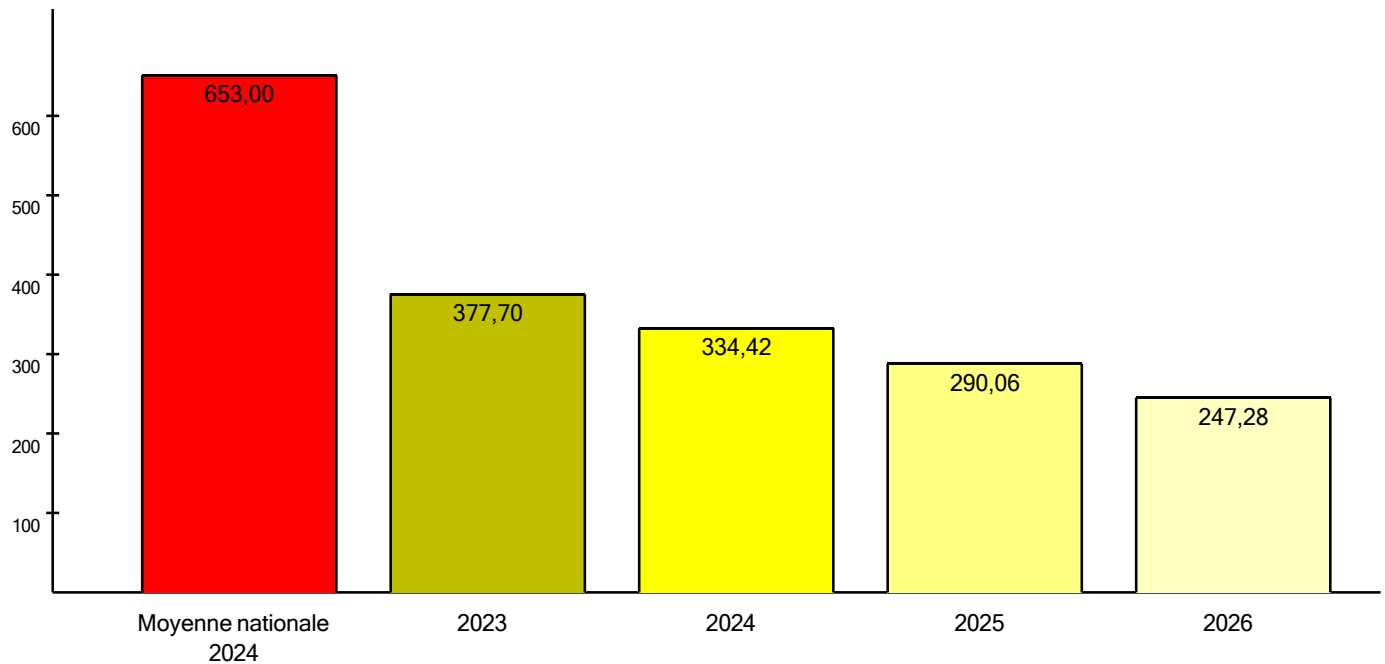
Les dépenses d'équipement en investissement de la collectivité restent sur une dynamique de hausse constante depuis 2022 (cf fiche analytique des comptes de résultat et le dernier CFU de la collectivité).

Endettement de la commune

L'encours de la dette représente 581 109 € à la fin de l'année 2024.

La capacité de désendettement de la collectivité poursuit mécaniquement sa baisse, affichant pour 2025 une réduction passant sous le seuil annuel à 0.79 an.

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Subventions votées au profit des associations

ADIL 64	506	CLUB ADOUR PLAISANCE	400	LURZAINDIA	200
AEP ST JOSEPH	1 000	CLUB URTOIS DE L'AGE D'OR	1 000	PEYREHORADE NATATION	100
ANAIK PILOTA	700	COMITE DES FETES	2 000	PLANETE EN SCENE	500
ANCIENS COMBATTANTS	600	GEROA EUSKARAZ	300	PREVENTION ROUTIERE	100
ANCIENS SAPEURS POMPIERS	600	GYMMASTIQUE VOLONTAIRE URTOISE	900	REFLETS D'URT	2 000
ARDANAVY FC	2 500	JEUNES SAPEURS POMPIERS	1 000	TENNIS CLUB URTOIS	2 279
PARENTS ELEVES URSUYA	390	LE REVEIL URTOIS	4 000	UNION SPORTIVE DE RUGBY	1 500
A.U.P.E.	1 500	LES ALEVINS	7 200	URT VELO 64	4 000
BOUGER ENSEMBLE A URT	300	LES FILLES DESIRENT	300	VAL ADOUR MARITIME	300